

Poids légal de certaines denrées.

Dans les contrats de vente ou de livraison des denrées ci-après énumérées, le minot se détermine au poids, à moins de convention contraire, et le poids du minot doit être comme suit:

Avoine.....	34 livres.
Blé	60 "
Blé- d'Inde.....	56 "
Blé sarrasin	48 "
Fèves	60 "
Graine de chanvre.....	44 "
" " lin.....	50 "
" " mil	48 "
" " pelouse (<i>Blue Grass seed</i>).....	14 "
" " trèfle.....	60 "
Orge	48 "
Pois	60 "
Pommes de terre, navets, carottes, panets, betteraves et oignons.....	60 "

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

Valeur approximative, en argent du Canada, des différentes monnaies d'or et d'argent ayant cours dans les pays suivants :

ANGLETERRE.

Monnaies d'or : Guinée, \$5.05. — Demi-guinée, 2.52. — Livre sterling, 4.86. — Demi-livre sterling, 2.93.

Monnaies d'argent : Couronne, \$1.12. — Demi-couronne, 0.56. — Schelling, 0.22. — Demi-schelling, 0.11.

ALLEMAGNE.

Monnaies d'or : Double Frédéric, \$7.97. — Double Auguste, 7.94. — Dix thalers, 7.89. — Ducat, 2.27. — Cinq florins, 2.04.

Monnaies d'argent : Deux thalers, \$1.44. — Couronne, 1.11. — Thaler, 0.72. — Florin, 0.41. — Marc, 0.29.